

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 avril 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Il convient de se reporter au rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2006/53) adressé au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse de l'Ouganda (voir annexe*).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Francis K. **Butagira**

* Le texte de l'annexe est distribué dans la langue de l'original seulement.



**Annexe à la lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réponse de l'Ouganda au rapport du Groupe d'experts
de l'Organisation des Nations Unies chargé d'examiner
l'embargo sur les armes imposé à la République
démocratique du Congo**